



## Décision de radiodiffusion CRTC 2006-266

Ottawa, le 28 juin 2006

**Rogers Broadcasting Limited**  
Toronto (Ontario)

*Demande 2005-1423-3*  
*Avis public de radiodiffusion CRTC 2006-31*  
*15 mars 2006*

### CFTR Toronto – renouvellement de licence

1. Le Conseil **renouvelle** la licence de radiodiffusion de l'entreprise de programmation de radio commerciale de langue anglaise CFTR Toronto, du 1<sup>er</sup> septembre 2006 au 31 août 2013.
2. Le Conseil a reçu une intervention favorable à la présente demande.
3. La licence sera assujettie aux **conditions** énoncées dans *Nouveau formulaire de licence pour les stations de radio commerciales*, avis public CRTC 1999-137, 24 août 1999.
4. Parce que cette titulaire est régie par la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et soumet des rapports au ministère des Ressources humaines et du Développement des compétences, le Conseil n'évalue pas ses pratiques concernant l'équité en matière d'emploi.

Secrétaire général

*La présente décision devra être annexée à la licence. Elle est disponible, sur demande, en média substitut et peut également être consultée en version PDF ou en HTML sur le site Internet suivant : <http://www.crtc.gc.ca>*